

Programme Séminaire INET  
POLITIQUES DE SOLIDARITE ET DE SANTE PUBLIQUE  
le 21 janvier 2021

# Les collectivités territoriales japonaises face à la crise sanitaire

Centre japonais des collectivités locales  
(CLAIR Paris)  
Jun HAJIRO, directeur général  
[hajiro@clairparis.org](mailto:hajiro@clairparis.org)



---

## Profil

---

1996 Entrée au ministère de l'Intérieur

1996 *Département de Mie*

1998 FDMA (Agence de gestion des incendies et des catastrophes),  
Ministère de l'Intérieur (finances publiques locales)

2001 Bureau du Cabinet (réforme de décentralisation)

2005 FDMA

2006 *Département de Ibaraki (Directeur de division budgétaire)*

2010 Ministère de l'Intérieur (impôts municipales)

2011 *Département de Kagawa (Directeur général de bureau affaires générales,  
Directeur général adjoint de bureau de la planification)*

2015 Bureau du Cabinet (égalité femmes - hommes)

2017 CLAIR Paris (Centre Japonais collectivités locales)

---

2005 MPA (Master of Public Affairs) à SPEA (nka O'Neill School of Public and  
Environmental Affairs), Université d'Indiana (États-Unis)

1996 Licence en droit à Université de Tokyo (Japon)

---

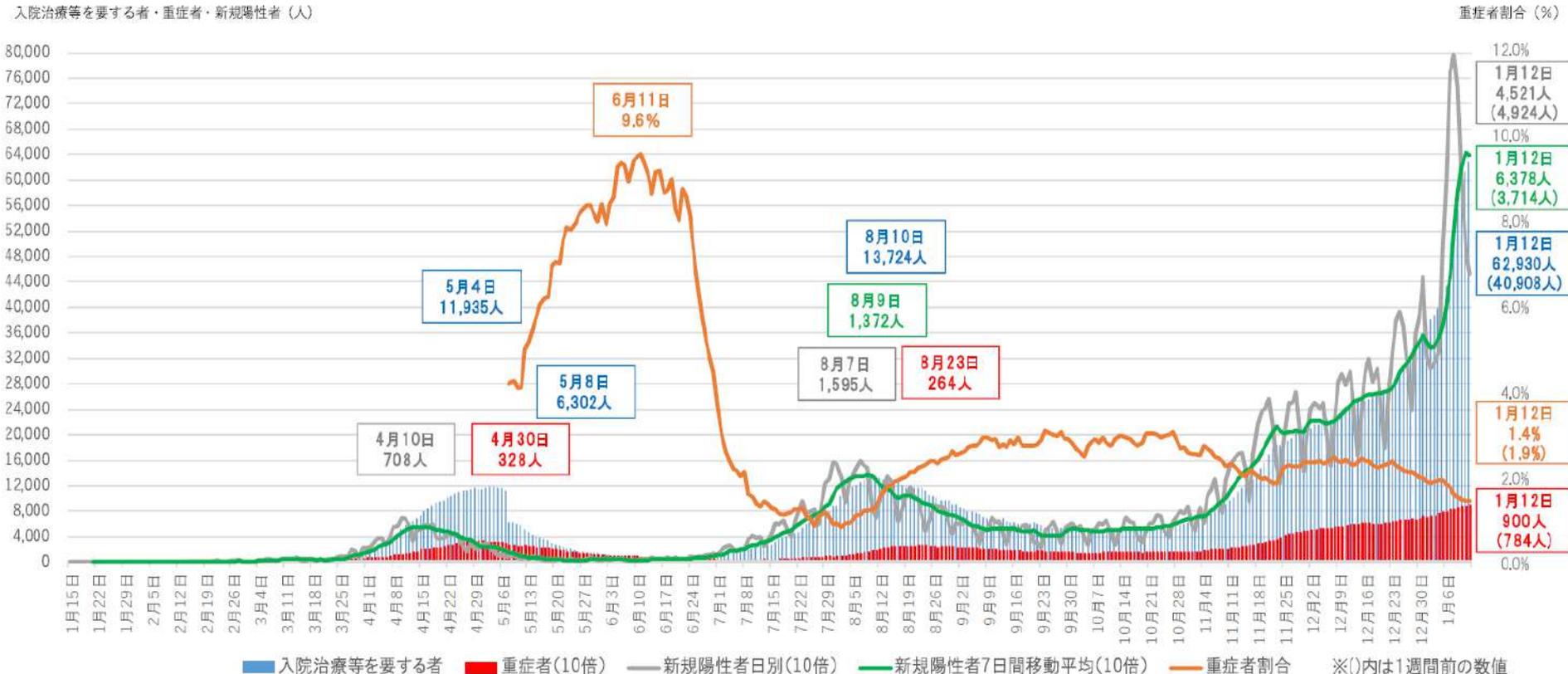
## La situation japonaise concernant la covid 19

---

<b>nombre de décès accumulés</b>	<b>4 547 (+47/24h)</b>
<b>nombre de personnes contaminées accumulés</b>	<b>332 231 (+4 917/24h)</b>
<b>nombre d'admission dans les unités de soins intensifs</b>	<b>1 001 (+28/24h)</b> <b>(19 Jan 2021)</b>

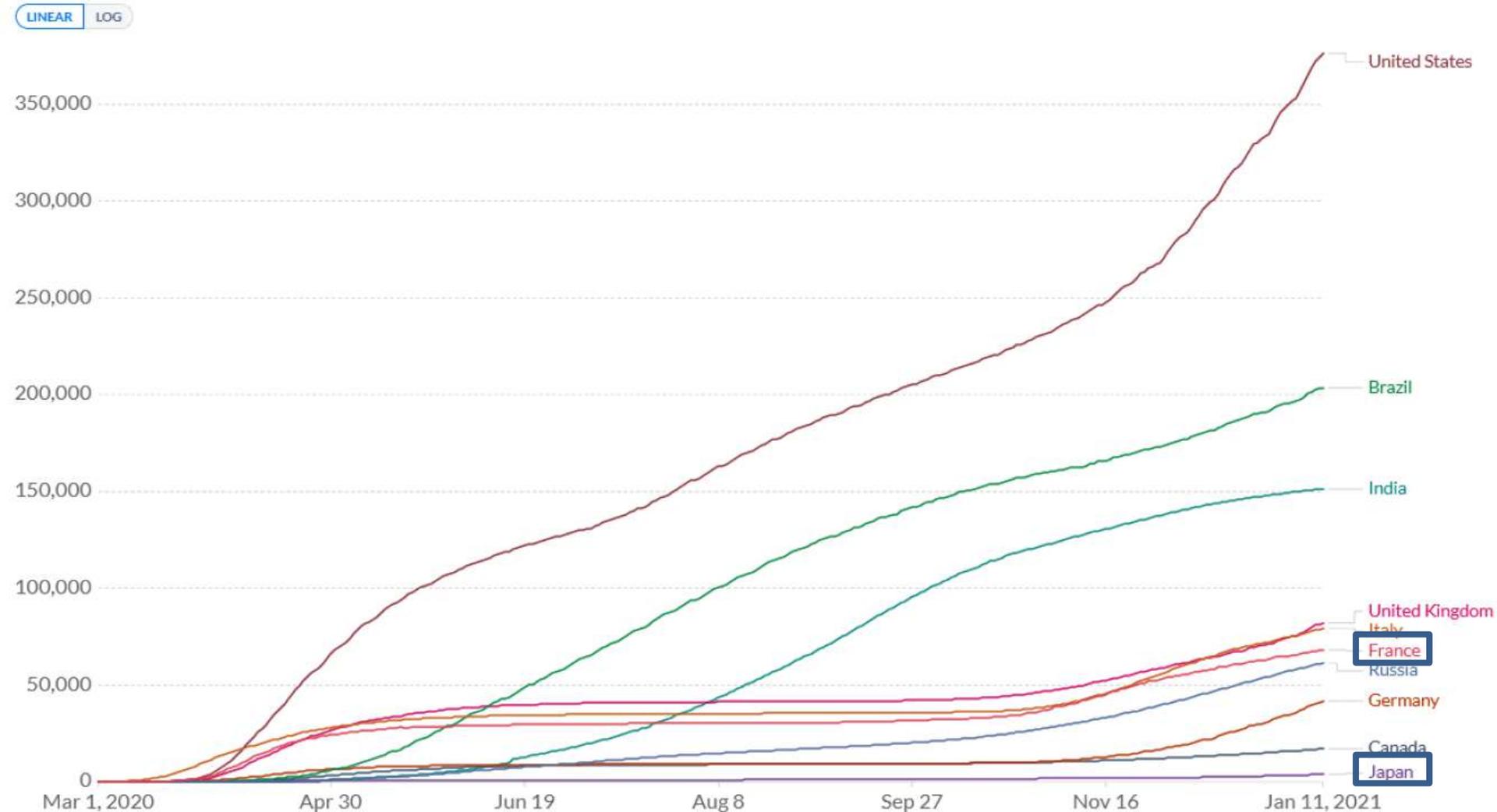
1. L'état d'urgence a été déclaré au mois d'avril 2020. Cela concernait uniquement la demande de restriction volontaire des sorties, d'abstention d'ouverture des restaurants et des bars (avec compensation financière partielle). Cette déclaration a été levée au mois de mai.
2. Le Japon a connu une 2<sup>ème</sup> vague pendant les 15 premiers jours du mois d'août.
3. La situation est restée stable jusqu'au début décembre, mais le nombre de contaminations a commencé à augmenter pour la troisième fois au mois de décembre. Le 2<sup>ème</sup> état d'urgence a été déclaré au début janvier 2020.
4. Certes, le nombre de cas est relativement faible par rapport à la plupart des pays, mais les japonais demeurent très vigilants à l'égard de la covid 19. Ils ont d'ailleurs tendance à s'abstenir de sortir. L'impact sur la société et l'économie est donc plus important par rapport au risque sanitaire réel et au degré de restriction de sorties demandée. A propos de la covid 19, l'attente des japonais vis à vis du gouvernement et des collectivités territoriales est toujours très élevée.

# la situation japonaise concernant la covid-19



- L'état d'urgence a été déclaré au mois d'avril 2020. Cela concernait uniquement la demande de restriction volontaire des sorties, d'abstention d'ouverture des restaurants et des bars (avec compensation financière partielle et sans pénalité). Cette déclaration a été levée au mois de mai.
- Le Japon a connu une 2ème vague pendant les 15 premiers jours du mois d'août. La situation est restée stable jusqu'au mois de novembre mais par la suite le taux de contamination a redémarré. L'état d'urgence a donc été déclaré à nouveau dans les 11 départements et la fermeture de restaurants et des bars après 20h a été demandé (du 7 janvier au 7 février 2021).

# Décès cumulatif confirmé de covid-19



# Un système à deux niveaux - 47 départements, 1718 communes-

## Départements, chefs-lieux de départements et nombre de communes (au 1er octobre 2020)

● chefs-lieu de département

### District de Hokkaido

1. Hokkaido Sapporo 179

### District de Tohoku

2. Aomori	Aomori	40
3. Iwate	Morioka	33
4. Miyagi	Sendai	35
5. Akita	Akita	25
6. Yamagata	Yamagata	35
7. Fukushima	Fukushima	59

### District de Kinki

24. Mie	Tsu	29
25. Shiga	Otsu	19
26. Kyoto	Kyoto	26
27. Osaka	Osaka	43
28. Hyogo	Kobe	41
29. Nara	Nara	39
30. Wakayama	Wakayama	30

### District de Chugoku

31. Tottori	Tottori	19
32. Shimane	Matsue	19
33. Okayama	Okayama	27
34. Hiroshima	Hiroshima	23
35. Yamaguchi	Yamaguchi	19

### District de Kanto

8. Ibaraki	Mito	44
9. Tochigi	Utsunomiya	25
10. Gunma	Maebashi	35
11. Saitama	Saitama	63
12. Chiba	Chiba	54
13. Tokyo	Tokyo	39
14. Kanagawa	Yokohama	33

### District de Chubu

15. Niigata	Niigata	30
16. Toyama	Toyama	15
17. Ishikawa	Kanazawa	19
18. Fukui	Fukui	17
19. Yamanashi	Kofu	27
20. Nagano	Nagano	77
21. Gifu	Gifu	42
22. Shizuoka	Shizuoka	35
23. Aichi	Nagoya	54

### District de Shikoku

36. Tokushima	Tokushima	24
37. Kagawa	Takamatsu	17
38. Ehime	Matsuyama	20
39. Kochi	Kochi	34

### District de Kyushu-Okinawa

40. Fukuoka	Fukuoka	60
41. Saga	Saga	20
42. Nagasaki	Nagasaki	21
43. Kumamoto	Kumamoto	45
44. Oita	Oita	18
45. Miyazaki	Miyazaki	26
46. Kagoshima	Kagoshima	43
47. Okinawa	Naha	41

**JAPON:**  
Population  
120 millions

# L'évolution du nombre de communes

31 mars 1999  
3232

- 1505

31 mars 2010  
1727

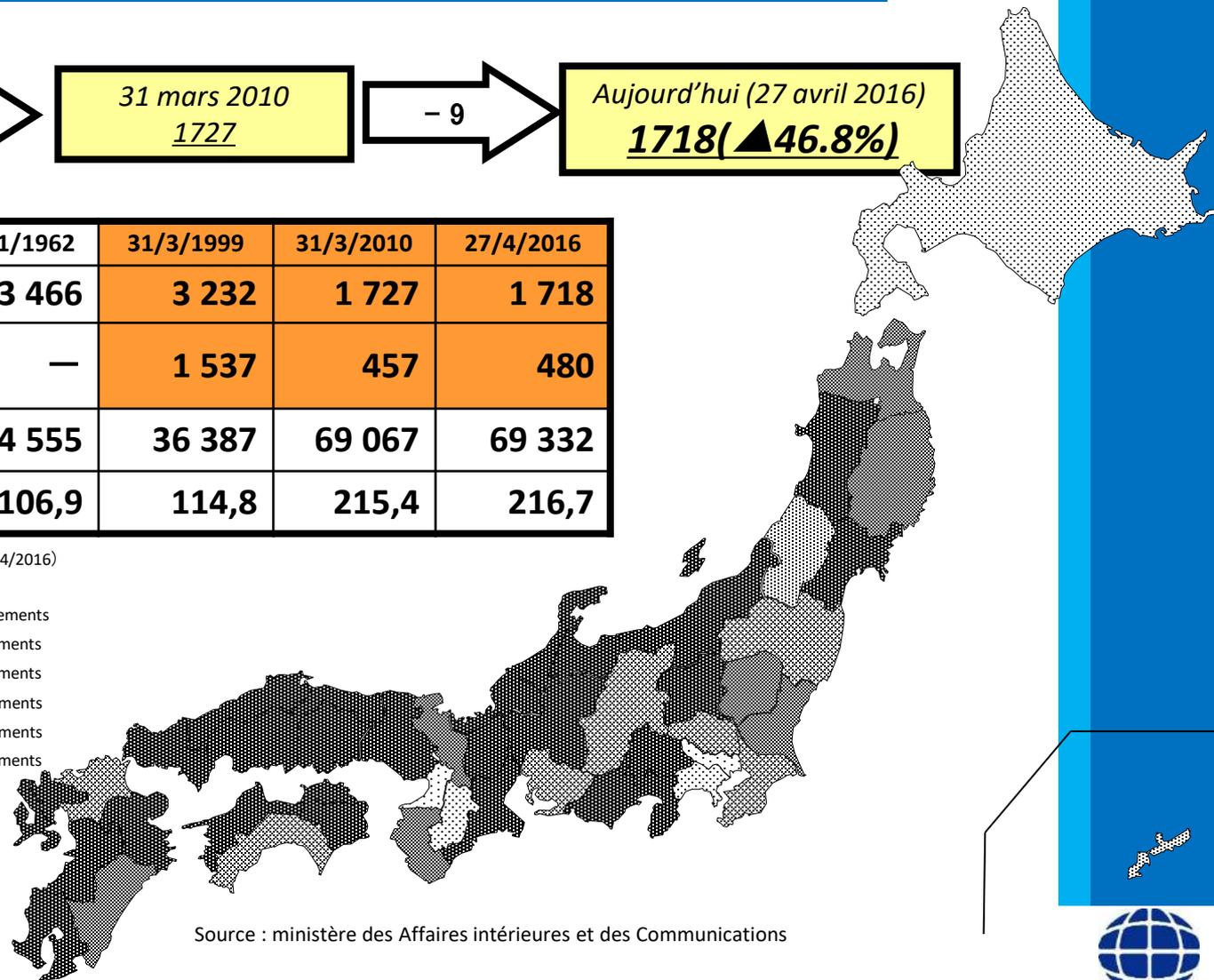
- 9

Aujourd'hui (27 avril 2016)  
1718 (▲46.8%)

	30/9/1953	1/1/1962	31/3/1999	31/3/2010	27/4/2016
Nombre de communes	9 895	3 466	3 232	1 727	1 718
Pop. inférieure à 10 000 habitants	—	—	1 537	457	480
Pop. moyenne (nombre d'habitants)	7 864	24 555	36 387	69 067	69 332
Superficie moyenne (km <sup>2</sup> )	37,5	106,9	114,8	215,4	216,7

Taux de réduction du nombre de communes (31/3/1999 → 27/4/2016)

	Plus de 50%	26 départements
	Entre 40 et 50%	7 départements
	Entre 30 et 40%	7 départements
	Entre 20 et 30%	2 départements
	Entre 10 et 20%	3 départements
	Moins de 10%	2 départements
	0%	0



Source : ministère des Affaires intérieures et des Communications

**JAPON:**  
**Population**  
**120 millions**

---

# Les grandes lignes de la décentralisation au Japon

---

**Les grands enjeux : redynamisation des territoires, protection de l'environnement, gestion du vieillissement de la population et du déclin démographique**

***Passage d'une société centralisée à une société décentralisée, avec diversification et sophistication des administrations.***

1946 Disparition des préfets au profit de gouverneurs élus directement au suffrage universel

1993 Résolution en faveur d'une nouvelle promotion de la décentralisation

2000 Loi globale de décentralisation :

- (1) passage de rapports hiérarchiques entre l'État et les collectivités locales à des rapports d'égalité et de coopération,
- (2) clarification des rôles respectifs de l'État et des collectivités,
- (3) transfert de certaines compétences de l'État aux départements, et des départements aux communes.

2000~2010 Grande fusion de communes de l'ère Heisei

(de 3232 communes à 1718 au 1<sup>er</sup> avril 2018 (-47%) )

\* sous l'ère Meiji (1868) env. 74 000 communes)

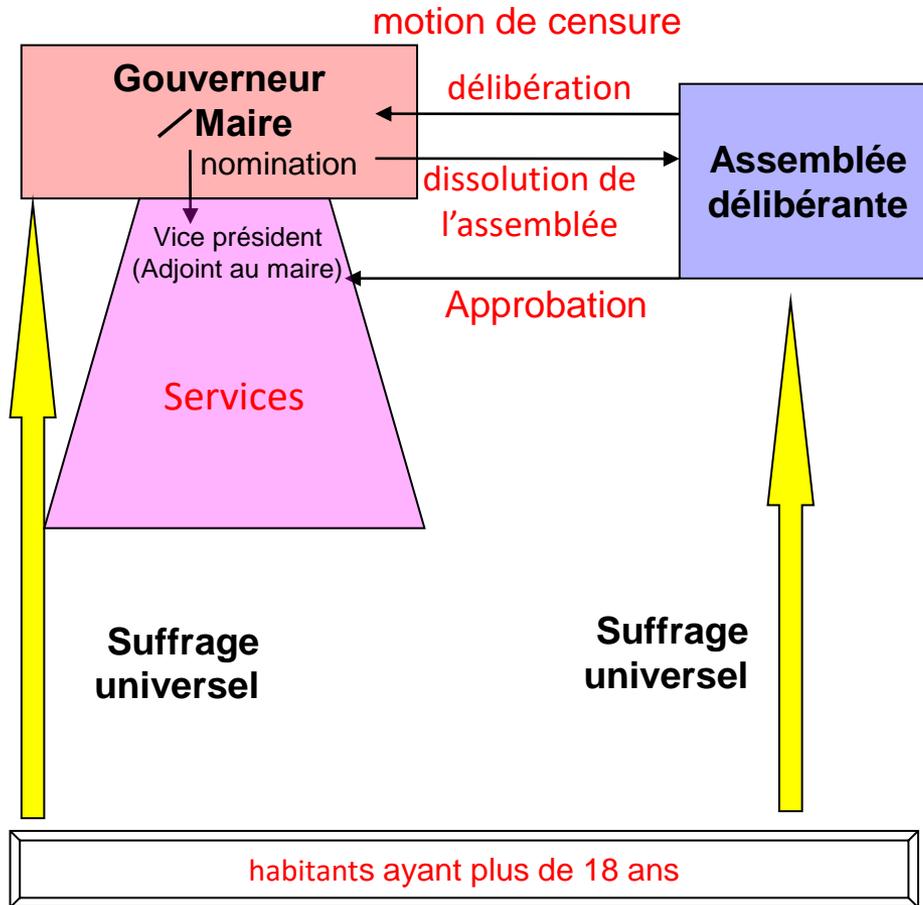
2003 Réforme de la fiscalité, des dotations et des subventions aux collectivités

2011 Loi favorisant la concertation entre l'État et les collectivités locales

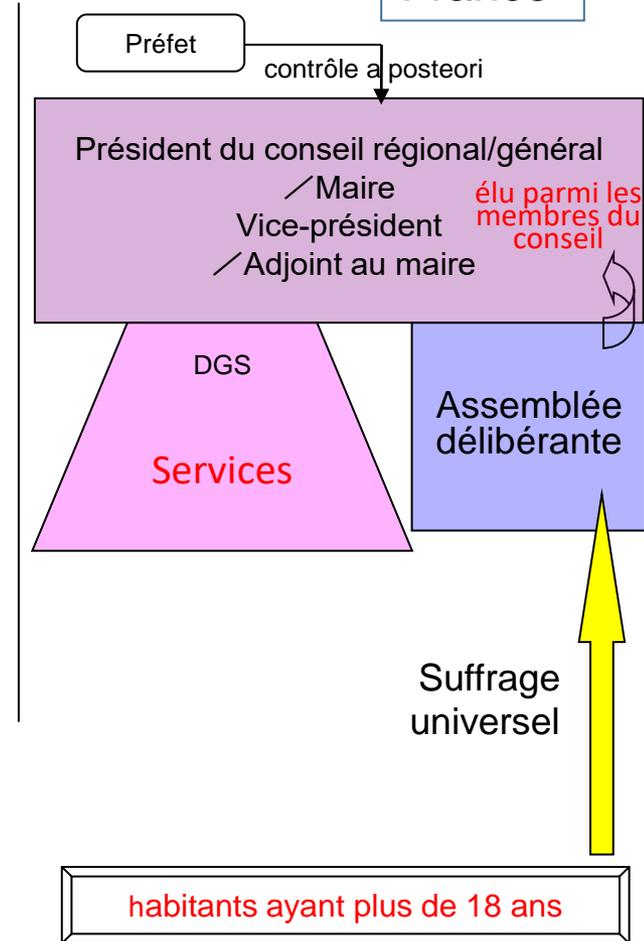
2011~ Nouveaux transferts de compétences, réforme des compétences obligatoires, du statut des grandes villes, débat sur le statut de l'autonomie locale dans la Constitution

# Organisation des collectivités territoriales en France et au Japon

Japon

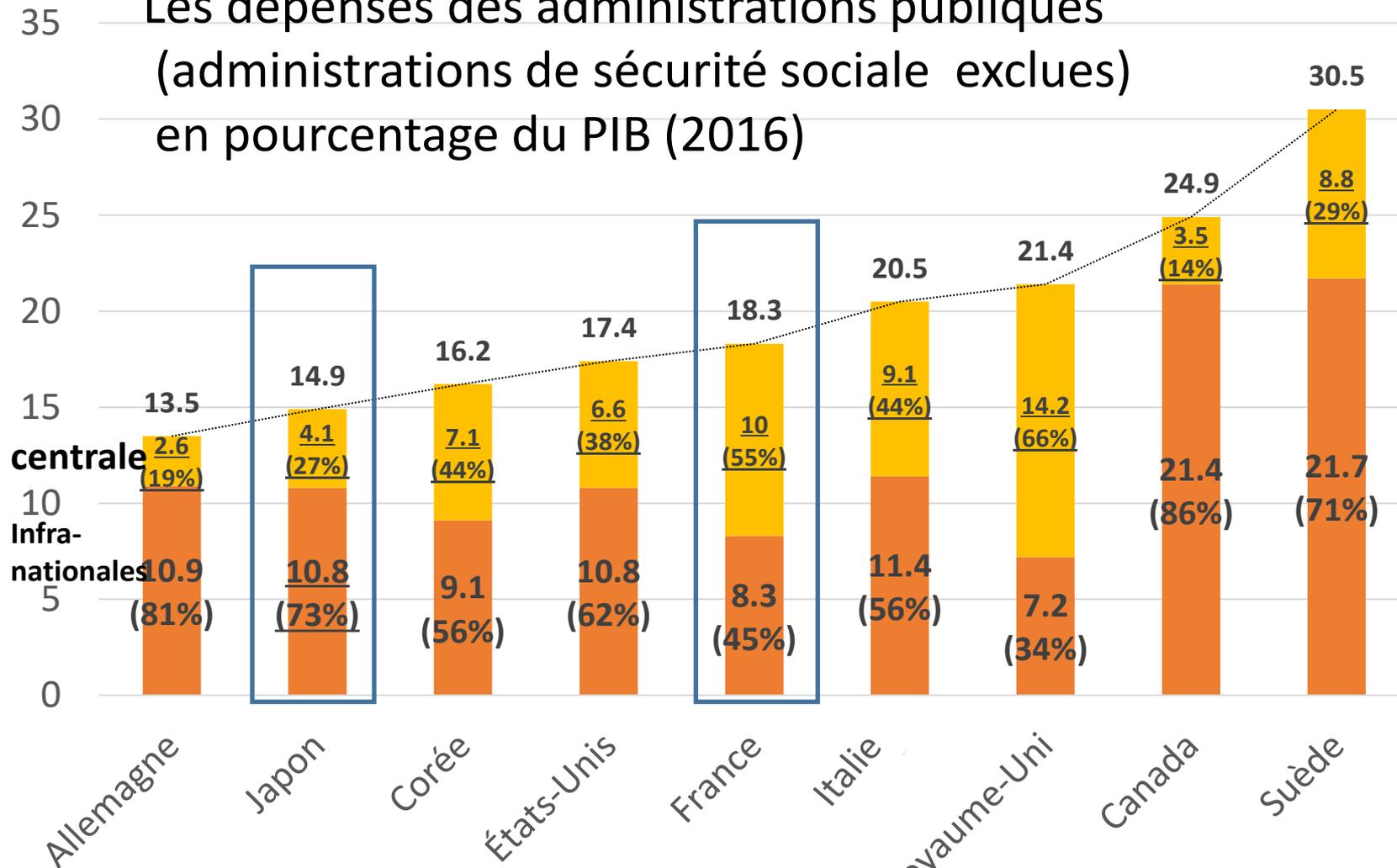


France



# Volume des finances publiques locales

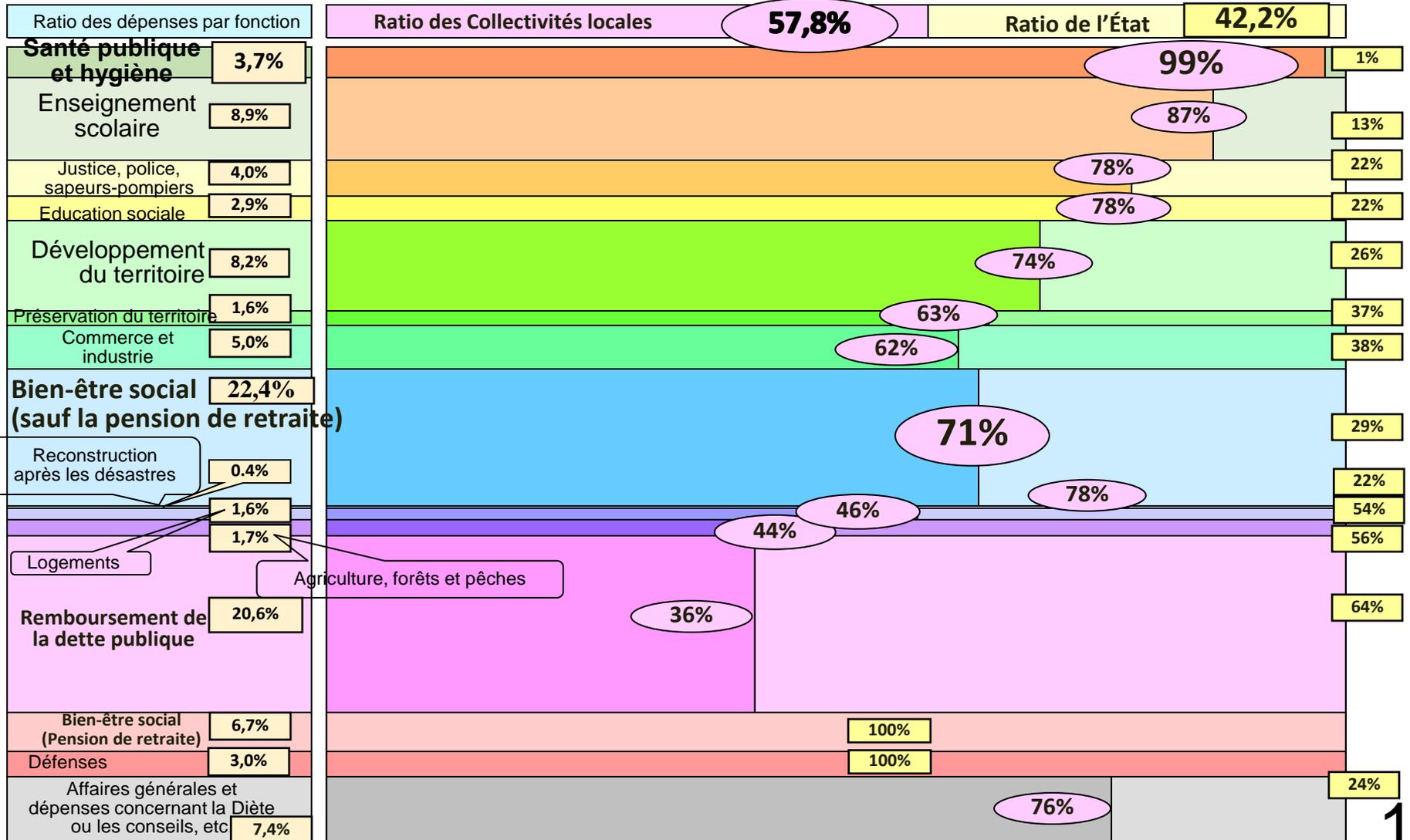
Les dépenses des administrations publiques  
(administrations de sécurité sociale exclues)  
en pourcentage du PIB (2016)



# Partage des rôles entre l'État et les collectivités locales

Les dépenses des collectivités locales sont relativement importantes dans les domaines qui sont profondément liés à la vie quotidienne, tels que la santé publique et l'hygiène, l'enseignement scolaire, l'éducation sociale, la police et le service des sapeurs-pompiers.

Le ratio des dépenses de l'État et celles des CL par fonctions (dépenses finales 2016)



# Réparation des compétences entre l'Etat et les collectivités locales

Champs		Infrastructures	éducation	Politiques sociales	Divers
Etat		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoroutes</li> <li>▪ Certaines Routes nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Universités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sécurité sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Défense</li> <li>▪ Diplomatie</li> <li>▪ Monnaie</li> </ul>
Collectivités locales	<b>Départements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Routes nationales</li> <li>▪ Routes départementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lycées</li> <li>▪ écoles pour handicapés</li> <li>▪ Gestion des enseignants(affectation, salaires)</li> <li>▪ Universités (en partie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Centres de santé</b></li> <li>▪ <b>Prestations du revenu minimum (territoire compétent : Les localités urbaines et les villages)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Police</li> <li>▪ Formation professionnelle</li> </ul>
	<b>Communes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Urbanisme (bâtiments, utilisation)</li> <li>▪ Routes communales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ecoles primaires et collèges</li> <li>▪ Ecoles maternelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Prestations du revenu minimum (territoire compétent : villes)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat civil</li> <li>▪ Registre des habitants</li> <li>▪ Pompiers</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Petite enfance et protection de l'enfance</b></li> <li>▪ <b>Assurance maladie nationale</b></li> <li>▪ <b>Allocation pour personnes âgées dépendantes</b></li> <li>▪ <b>Eau potable</b></li> <li>▪ <b>Traitement des déchets/ Ordures ménagères</b></li> <li>▪ <b>Centres de santé (certaines communes)</b></li> </ul>			

---

# Défi à la covid 19

---

- Les collectivités territoriales ont pris différentes mesures comme une vaste coopération afin d'accélérer la digitalisation et d'améliorer ainsi le système de santé locale pour aider les personnes socialement vulnérables (personnes âgées, enfants...)
- Le Japon a connu un grand tremblement de terre, le HANSHIN AWAJI (KANSAI) en 1996. Ce système de vaste coopération en cas d'urgence a été créé à cette occasion. Cela a fonctionné pour les transferts des travailleurs de santé et la coopération avec les forces d'autodéfense.
- Ces expériences de catastrophe naturelle ont permis aux collectivités territoriales de mettre en place des actions rapides contre la covid 19.
- Des hébergements ont été attribués par de nombreuses collectivités territoriales afin de faciliter le logistique pour les travailleurs de santé.
- D'autres collectivités territoriales coopèrent également avec des start-up pour développer un système de télémédecine.
- Toutefois certaines ont rencontré des difficultés lors de la mise en place du télétravail à cause d'un manque de sécurité digitale.

---

# Rôle des collectivités territoriales

---

Les collectivités territoriales ont été toujours acteur de la santé publique.

Après la 2eme guerre mondiale, il y a eu beaucoup d'épidémies infectieuses au Japon. Dans les années 1950, la tuberculose était par exemple la première cause de décès dans le pays. Les mesures contre les maladies infectieuses étaient donc des enjeux politiques très importants. De nos jours, avec l'amélioration de l'hygiène beaucoup de ces maladies ont disparu. Et la situation s'est grandement amélioré. D'autres maladies, en particulier les cancers et les maladies du mode de vie ont pris leurs place.

En ce qui concerne la santé publique, le pouvoir des gouverneurs a été élargi au moment de la propagation de la nouvelle grippe (H1N1) en 2009. Le champ d'intervention de gouverneur est donc assez large pour la covid 19 également.

---

# Rôle des collectivités territoriales face à la covid 19

---

Le 13 mars 2020, révision de « la loi sur les mesures spéciales contre la propagation d'une nouvelle grippe » qui était une loi existante ayant pour but de réagir face à une nouvelle grippe, en intégrant le COVID-19, permettant de prendre des mesures rapidement.

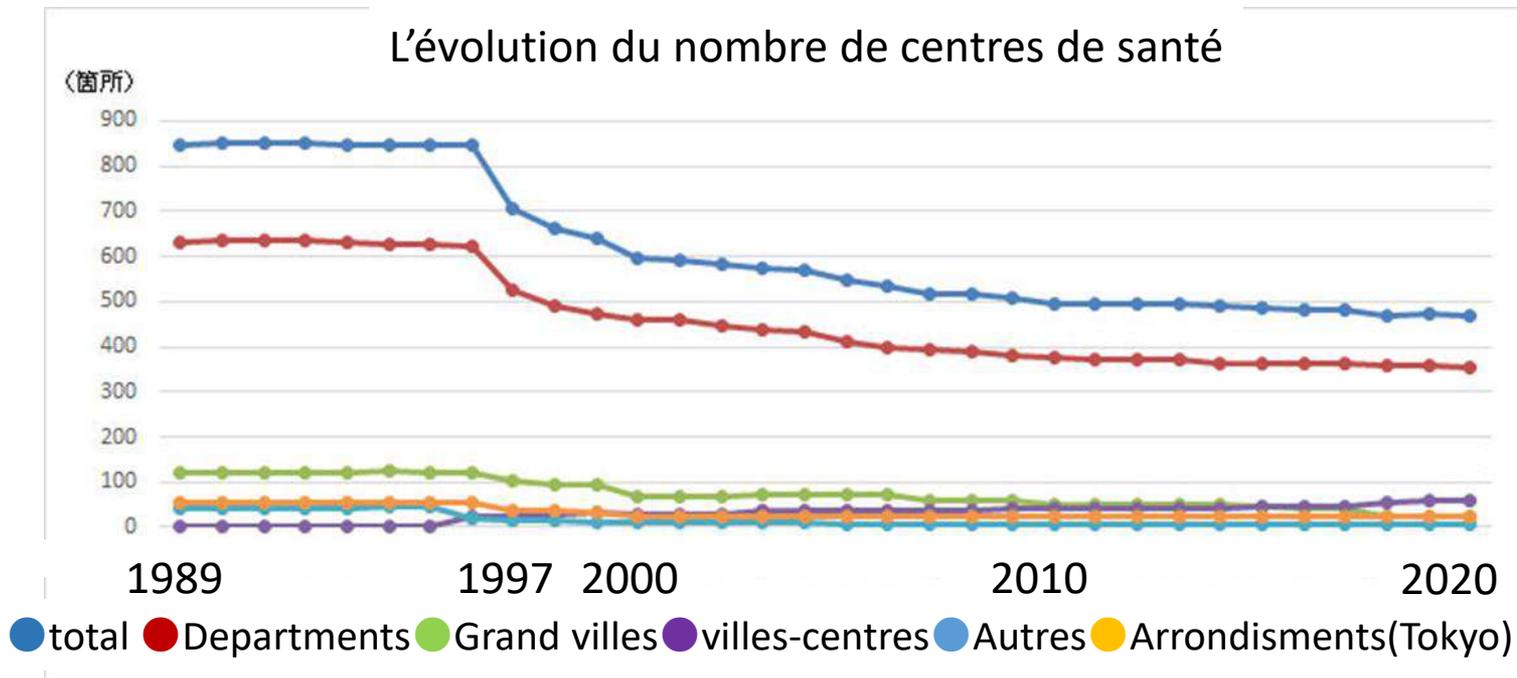
Les mesures prises par les collectivités territoriales.

« La loi modifiée sur les mesures spéciales contre la propagation d'une nouvelle grippe » qui comprend également le cas du nouveau Coronavirus COVID-19 permet aux gouverneurs de département, sous la déclaration d'état d'urgence par l'État et sous le contrôle global du gouvernement, de recommander la restriction de la circulation aux habitants, l'arrêt de l'activité aux restaurants ou aux établissements commerciaux. Ainsi, des mesures adaptées à chaque territoire ont été déployées.

Parallèlement, « Les directives de base concernant les mesures prises dans la lutte contre la crise sanitaire du nouveau Coronavirus » définissent les rôles des collectivités territoriales principalement, comme ci-dessous.

- Recommandations aux citoyens, échanges et partages étroits des informations avec l'État en utilisant le système de communication des données
- Observation de l'état de la contamination et recueil des informations
- Prise de mesures contre la propagation de l'épidémie, telle que la recommandation de restriction de circulation
- Aménagement de systèmes dans le milieu médical, tels que la répartition des responsabilités entre des établissements médicaux locaux, et l'approvisionnement prioritaire des équipements comme les masques pour les établissements médicaux
- En cas de nécessité, les collectivités territoriales peuvent désigner, coordonner et donner des directives aux institutions publiques ( transports publics et hôpitaux). Le même système que celui prévu en cas de désastre.

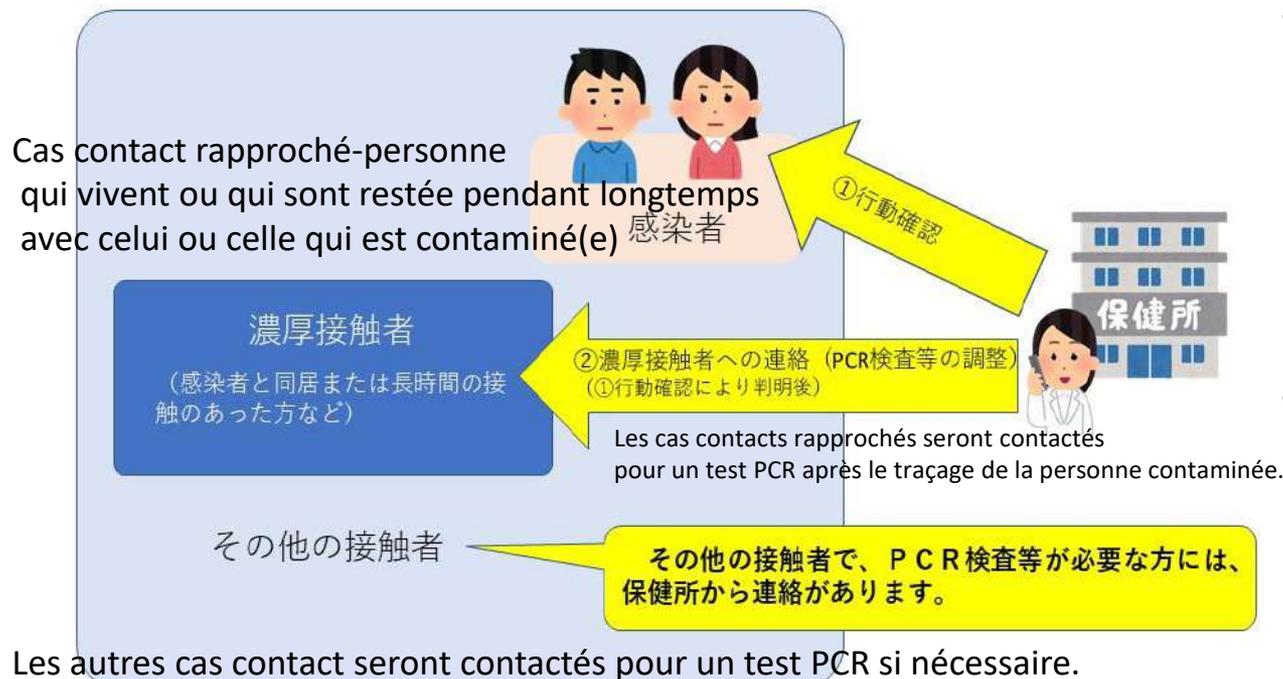
# Le service de santé publique face à la covid 19



- Les services de santé publique sont installés par les département et les communes qui ont une population très élevée(des villes importantes désignées par le gouvernement, des villes centrales)
- Il y a de moins en moins de service de santé publique à cause des la révision des tâches( par exemple avec importance de la médecine gériatrique etc)
- Aujourd'hui 1800 spécialistes travaillent pour les maladies infectieuses au Japon. Ce chiffre passera à 2700 en 2022.

## Éviter les 3Cs(closed spaces, crowded places & close-contacts) et les recherches épidémiologique positives.

- Être très vigilant avec les 3Cs ( réunions de beaucoup de personnes dans des endroits fermés par ex) face aux risques de cluster.
- Le service de santé publique effectue le traçage, demande l'isolement afin de prévenir un éventuel cluster et lance une recherche épidémiologique positive.



- le traçage de la personne positive, le traçage des cas contacts rapprochés, la préparation d'un test PCR et l'hospitalisation.
- Pendant la 3eme vague, de plus en plus de personnes contaminées pour lesquelles le traçage est impossible.

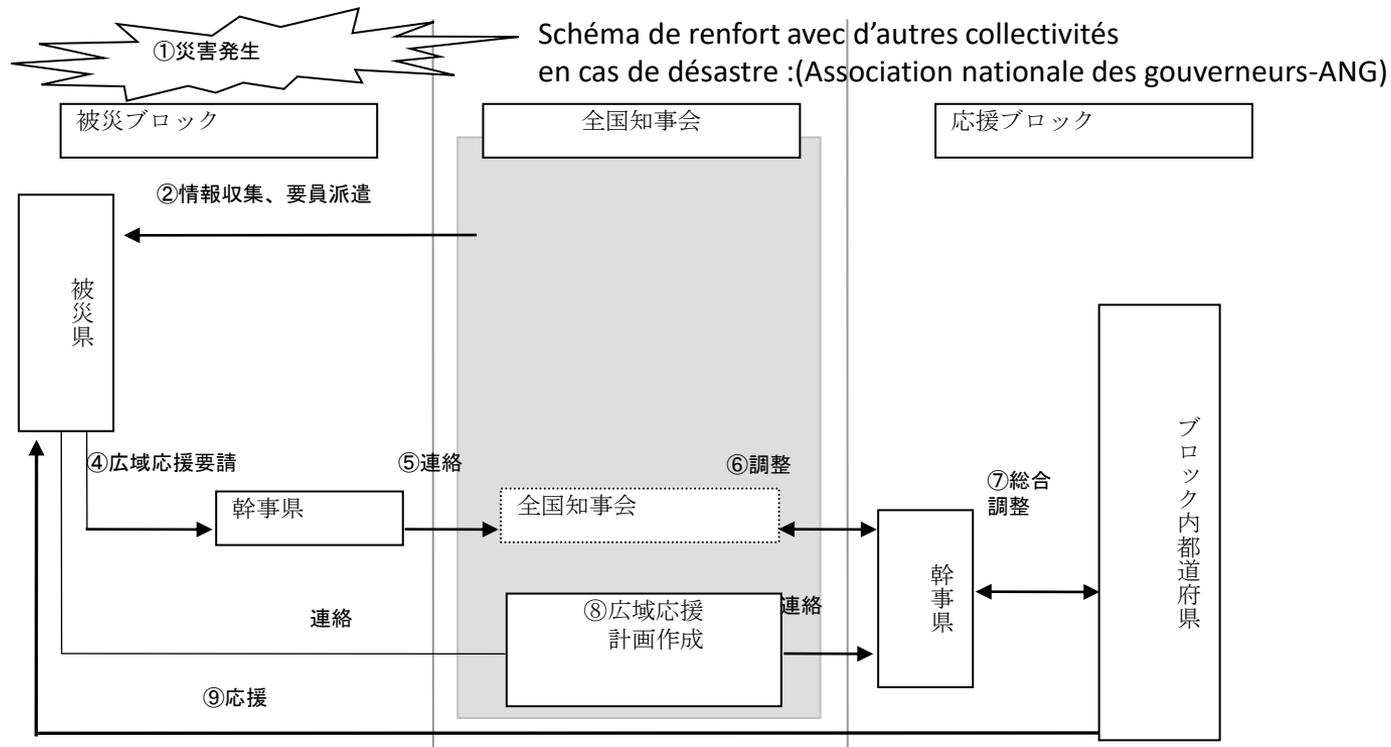
---

## Arrêtés des collectivités territoriales contre la covid 19

---

- 47 collectivités territoriales ont institué des arrêtés contre la covid 19
- Le département de Tottori a promulgué un arrêté afin d'endiguer les clusters pour la première fois au Japon.
- Les propriétaires des établissements où se trouvent les clusters sont obligés de les fermer et d'aider au traçage.
- Aucune sanction n'est prévue, mais l'autorité peut recommander la fermeture et révéler les noms des établissements qui refusent de coopérer.
- Les autres arrêtés concernent plutôt les prolongations des démarches administratives ou l'interdiction de discrimination contre les personnes médicales liées à la contamination.

# Coopération avec les autres collectivités territoriales : transfert de personnel médical en renfort.



- Elle envoie des spécialistes dans les départements qui en ont besoin.
- Au mois d'août 33 infirmiers de 15 départements ont été envoyés à Okinawa. En novembre 20 infirmiers de 13 départements l'ont été à Hokkaido et en décembre 26 infirmiers de 13 départements sont arrivés à Osaka.
- Le ministère de la santé, du travail et des affaires sociales supervise le schéma avec l'ANG et l'association des maires.
- Au mois de novembre, 39 infirmiers en santé publique de 16 départements arrivent à Hokkaido et en décembre 21 médecins et infirmiers en santé publique de 9 départements à Osaka

# Coopération avec les forces d'autodéfense

- Comme pour les forces autodéfense en cas de désastre, le même schéma a été employé fonctionné pour faire face à la covid 19. C'est la section médicale des forces d'autodéfense qui a répondu aux collectivités territoriales qui ont en fait la demande.
- Mois de décembre, 10 personnes ont été envoyées dans les hôpitaux d'Asahikawa pendant 2 semaines.
- Les forces d'autodéfense ont aussi effectué des transferts de malades par voie aérienne.

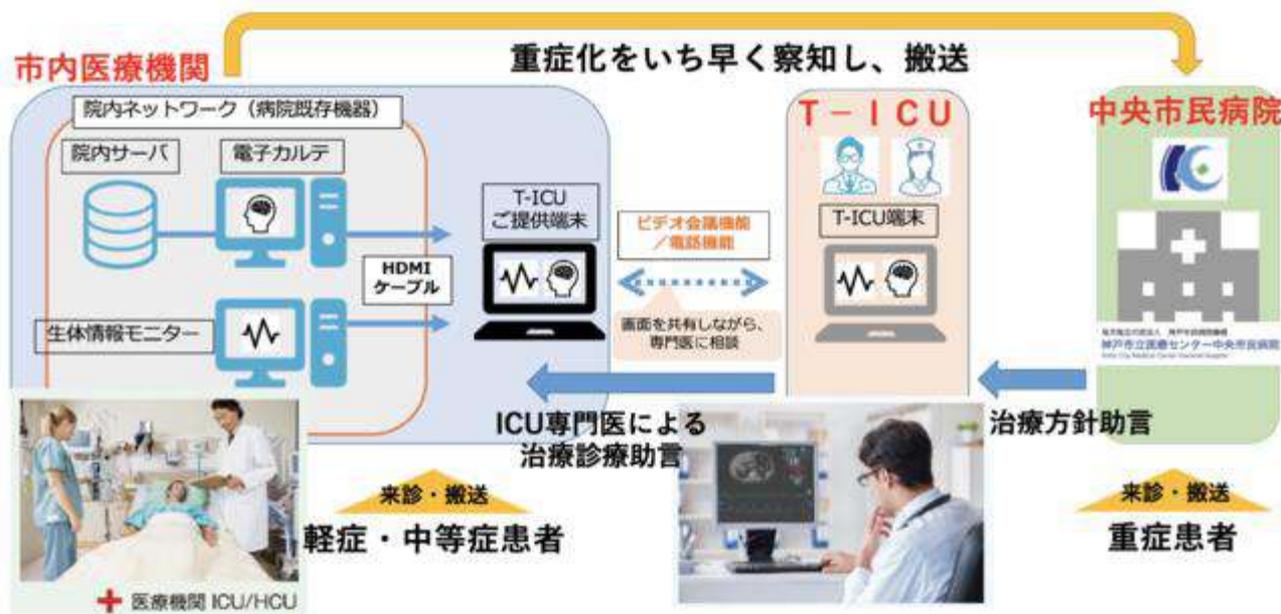


# Coopération avec les start-up contre la covid 19

- Le nombre de médecins spécialisés dans l'Unité de soins intensifs (USI) est peu nombreux et concentré dans les grands villes. 70% des hôpitaux n'ont pas de médecin spécialisé en USI.
- →Création d'un centre de soutien USI par web avec 30 spécialistes d'USI et 15 infirmiers 24h/24h. Exemple des États-Unis : utilisation du centre dans 20% des USI. Bilan, 26% de décès en moins
- La ville de KOBE, qui développe l'industrie médicale, a créé un centre de soutien USI par web dans un service covid d'un hôpital privé de la ville avec une start-up de la région.

## Utilisation d'un système de soutien USI par web 遠隔 ICUシステムによる新型コロナ対応

KOBE  
UNESCO City of Design



# Plateforme de coopération avec les start-up “Stop covid-19 X Technology”

La ville a fait l'expérience a fait les expériences avec le conseil exécutif et une subvention de 50 000 yen par projet a été adopté.

Résoudre les problèmes en mettant ensemble les idées des sociétés privées et les aides financières de publiques, idée qui fonctionne.

## 実例1： 遠隔での高齢者運動支援システム実証実験

センサーとスマホ等を活用することで、自宅で感染リスクに配慮した形で適度な運動や体力測定しつつ、専門家とも遠隔相談しながらフレイル予防を目指す実証事業



これまで参加率の低い層（男性高齢者等）へも有効なアプローチとなる可能性

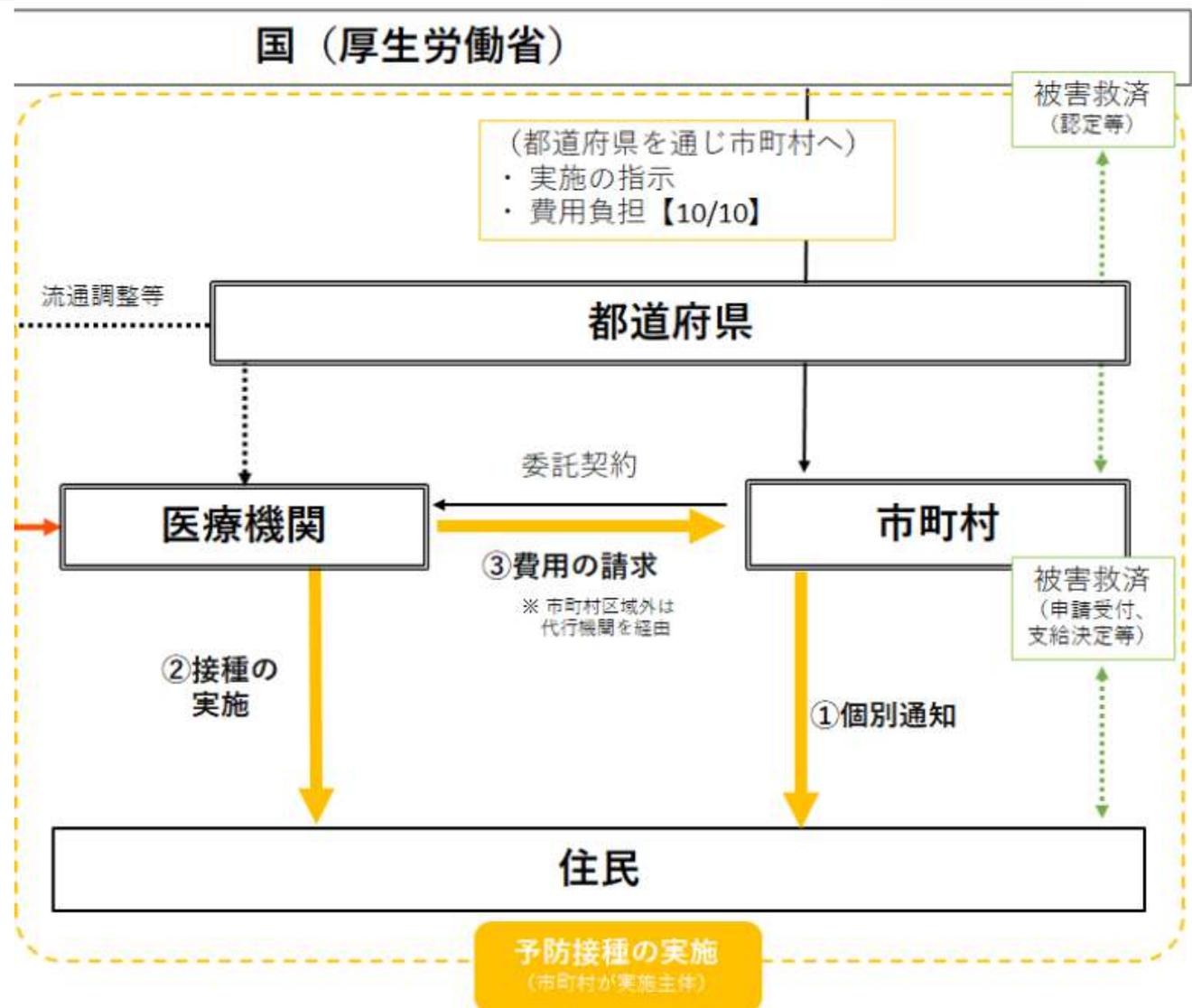
Entre septembre et novembre 2020, 78 personnes de plus de 65 ans ont utilisé le système de capteur pour mesurer leurs capacité physique. 90% des utilisateurs ont aimé son coté ludique et continué à l' utiliser. Leurs capacités physiques ce sont améliorés. 80% des utilisateurs sont prêts à payer pour continuer.

# Vaccination contre la covid19

- Les vaccinations des maladies désignées par la loi relative à la vaccination est de la responsabilité des collectivités territoriales.

→ La covid 19 fait partie des maladies désignées

- La vaccination de la totalité de la population pendant le 1<sup>er</sup> semestre est prévue (dépenses prises en charge par l'état et les collectivités territoriales)
- Assurer les 290 millions de doses de vaccins ( Pfizer, Moderna, Astrazeneca)
- Commencement de la vaccination prévu au début de mois de février après autorisation.
- Les collectivités territoriales commencent à organiser la vaccination ( lieu, priorité, communication)



# Télétravail et la covid 19

- 34.1% des départements et 63% des communes n'ont pas de système de télétravail. Le chiffre est plus élevé que celui de l'état (28.1%).
- Problèmes rencontrés par les collectivités territoriales: environnement digital (62.9%, contenu du travail (59.7%), sécurité (43.6%), règlement (43.6%)
- Toutefois, plusieurs collectivités territoriales ont autorisé les parents à emmener leurs enfants au travail.

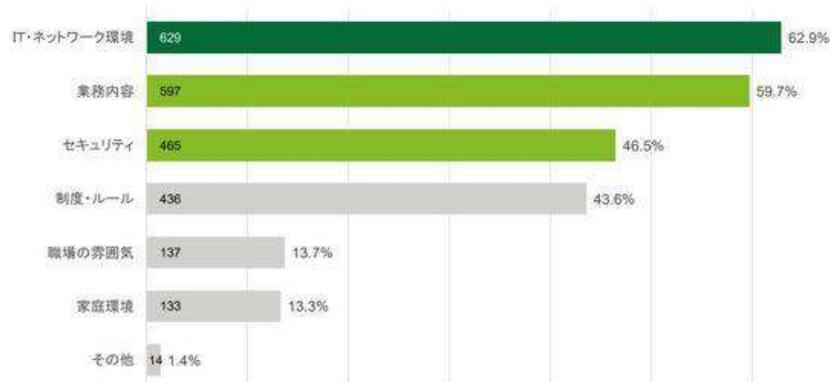
## 問1 在宅勤務制度 (団体別)

貴団体に在宅勤務の制度はありますか？ (n = 1000)



## 問3 在宅勤務を実施する上での課題

在宅勤務を実施するうえで、課題と感じるものは何ですか？ (複数回答) (n = 1000)



---

## Enjeux révélés par la covid 19

---

- Avoir un aperçu exhaustif du travail à accomplir, coopérer dans tous les domaines différents afin de ne laisser aucune personne vulnérable sur le bord de la route.
- Surmonter la crise sanitaire grâce à la digitalisation et promouvoir l'innovation.
- Préparation à long terme et construction d'un système préventif contre la crise sanitaire.
- Trouver une manière efficace et fluide de communiquer en cas d'impossibilité de communication présentielle.

---

## Centre japonais des collectivités locales (CLAIR Paris)

---

Bureau de représentation permanent des collectivités locales japonaises en France,

CLAIR Paris

- offre aux acteurs locaux européens\* des informations sur l'administration territoriale japonaise
- accompagne des collectivités françaises qui ont un projet de coopération décentralisée avec le Japon
- favorise l'échange de bonnes pratiques entre collectivités locales françaises et japonaises
- organise le Programme d'étude de l'administration locale japonaise, destiné aux cadres dirigeants territoriaux françaises

\* Pays concernés : Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal et Suisse

# Merci de votre attention

Le Bureau de CLAIR Paris

Adresse : 10 rue de la Paix 75002 Paris

Tél : 01 40 20 09 74

Fax : 01 40 20 02 12

E-mail : [contact@clairparis.org](mailto:contact@clairparis.org)

[hajiro@clairparis.org](mailto:hajiro@clairparis.org)

<http://www.clairparis.org/fr/>

